

Communauté de Communes du Massif du Sancy
Tarifs taxe de séjour suivant réglementation applicable au 01/01/2026
(par nuitée et par personne majeure)

Type d'hébergement et classement		Tarif/ personne / nuitée CC Massif Sancy 	Taxe additionnelle Département 63 	Total tarif 2026/personne majeure/nuitée
Palace		4,90 €	0,49 €	5,39 €
Hôtel Résidence de Tourisme Meublé de tourisme	Classé 5 étoiles	1,35 €	0,14 €	1,49 €
	Classé 4 étoiles	1,35 €	0,14 €	1,49 €
	Classé 3 étoiles	1,10 €	0,11 €	1,21 €
	Classé 2 étoiles	0,85 €	0,09 €	0,94 €
	Classé 1 étoile	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Village de vacances	Classé 4 ou 5 étoiles	0,85 €	0,09 €	0,94 €
	Classé 1 ou 2 ou 3 étoiles	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Chambre d'hôtes Auberge collective		0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrain de camping Terrain de caravanage Tout autre terrain d'hébergement de plein air	Classé 3 ou 4 ou 5 étoiles	0,60 €	0,06 €	0,66 €
	Classé 1 ou 2 étoiles	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Aires de campings-cars (par tranche de 24h)		0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hébergement non classé ou en cours de classement ou non classable		5%	10%	5% du prix de la nuitée + 10% (maximum 5,39 €)

Communes concernées : Le Mont-Dore - Besse / SuperBesse - La Bourboule - Murol - Chambon-sur-Lac - Saint-Nectaire - Murat-le-Quaire - Chastreix - Picherande - Saint-Victor-la-Rivière - Egliseneuve d'Entraigues - SaintDiéry - Saint-Pierre-Colamine - Compains - Espinchal - Valbeleix - Le Vernet Sainte-Marguerite - Montgreleix - Saint-Genès-Champespe - La Godivelle.

Cas d'exonération :

- Les mineurs (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes du Massif du Sancy
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé à 3 € / jour